

Conseil Municipal

**LISTE DES
DELIBERATIONS**



Séance du vendredi 27 février 2026 à 18h30 – Hôtel de Ville

Conformément aux articles, L2121-10, L2121-12 du Code des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.).

L'an deux mille vingt six, le vingt sept février à dix huit heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en salle des Mariages au sein de l'Hôtel de Ville, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Jacky LEMOINE, Maire.

Sont présents, les Elus suivants :

Monsieur Jacky LEMOINE, Monsieur Lionel COURTIN, Madame Karine BLOCH, Monsieur Laurent HAINAUT, Madame Sylvie RIGOBERT, Monsieur Patrice SISTEK, Madame Patricia DENEUFEGLISE, Monsieur Didier DUBOIS, Monsieur Pierre BAYART, Madame Sylvie HAREL, Monsieur Dany DUBOIS, Madame Henriette FIGANIAK, Madame Corinne VANQUELEF, Monsieur Arnaud BLOCH, Madame Rose-Marie CYBULSKI-LEGRU, Monsieur Gilles DHELIN, Madame Sabine BRUNELLE, Monsieur Laurent DERNONCOURT, Madame Gaëtane CABARET, Madame Carole CEENAEME, Monsieur Romain LAVEDRINE, Madame Émeline DELPLANQUE, Monsieur Olivier MANNESSIER, Monsieur Benoît PENET.

Étaient absents et représentés :

Conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales Madame Laurence FOUCAUT a donné pouvoir écrit de voter en son nom à Madame Sabine BRUNELLE, Monsieur René FLINOIS à Madame Sylvie RIGOBERT, Madame Virginie ZIBRET à Madame Karine BLOCH, Madame Lylou KOMINIARZ à Madame Patricia DENEUFEGLISE

Étaient absents excusés et non représentés :

Néant.

Étaient absents non représentés :

Madame Patricia POTIER

- Élection d'un secrétaire de séance

Conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il appartient à l'assemblée délibérante de désigner au début de chaque séance, son secrétaire.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- de désigner Madame secrétaire de séance.
- Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 3 décembre 2025

Le Conseil Municipal à l'unanimité, a approuvé le procès verbal.

Séance du vendredi 27 février 2026 à 18h30 - Hôtel de Ville

- Élection d'un secrétaire de séance
- Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du mercredi 3 décembre 2025

Finances / Marchés publics

- 1- Rapport d'Orientations Budgétaires 2026
- 2- Présentation des marchés publics 2025
- 3- DETR 2026 – Travaux de réfection du chéneau de la tour de l'église Saint-Martin
- 4- DETR 2026 – Travaux de réfection des façades et pignons de l'école Pierre et Marie Curie
- 5- DSIL 2026 – Travaux de rénovation salle CARON
- 6- Concession de service public – Tarifs pêche 1er mars 2026
- 7- Distribution de composteur pour les particuliers - 2026

Développement urbain et durable

- 8- Autorisation d'établissement d'une servitude de passage pour la pose de câbles souterrains au profit d'ENEDIS

Cimetière

- 9- Rachat d'une concession – Baranowski -Wisniewski

Ressources Humaines

- 10- Modification du tableau des effectifs

Action sociale

- 11- Versement d'une subvention au CIDFF 62 Béthune – année 2026

Citoyenneté

- 12- Signature de convention de partenariat avec la fondation « 30 millions d'amis » pour une campagne de stérilisation des chats - année 2026
- 13- Subvention de fonctionnement à l'association CITEO

Enfance – Jeunesse

- 14- Subvention à l'association « ADATEEP » année 2026
- 15- Attribution de subvention Ecole élémentaire Copernic - Bourse aux projets scolaires

Associations

16- Subvention « NOS QUARTIERS D'ETE 2026 »

17- Adhésion à l'AAE62 - année 2026

Culture

18- Signature d'une convention dans le cadre du festival « les enchanteurs » 2026

19- Signature d'une convention avec l'association « YASSA & CIE » 2026

Sports

20- Attribution d'une subvention à l'association «Brothers Trail » dans le cadre de l'organisation de la Pink Trail 2026

21- Signature de la convention de partenariat avec l'UFOLEP 2026

Conseil Municipal
Séance du vendredi 27 février 2026 à 18h30
au sein de l'Hôtel de Ville

Les délibérations adoptées à l'unanimité sont les suivantes :

- 1- Rapport d'Orientations Budgétaires 2026
- 2- Présentation des marchés publics 2025
- 3- DETR 2026 – Travaux de réfection du chéneau de la tour de l'église Saint-Martin
- 5- DSIL 2026 – Travaux de rénovation salle CARON
- 6- Concession de service public – Tarifs pêche 1er mars 2026
- 7- Distribution de composteur pour les particuliers - 2026
- 8- Autorisation d'établissement d'une servitude de passage pour la pose de câbles souterrains au profit d'ENEDIS
- 9- Rachat d'une concession – Baranowski -Wisniewski
- 10- Modification du tableau des effectifs
- 11- Versement d'une subvention au CIDFF 62 Béthune – année 2026
- 12- Signature de convention de partenariat avec la fondation « 30 millions d'amis » pour une campagne de stérilisation des chats - année 2026
- 13- Subvention de fonctionnement à l'association CITEO
- 14- Subvention à l'association « ADATEEP » année 2026
- 15- Attribution de subvention Ecole élémentaire Copernic - Bourse aux projets scolaires
- 16- Subvention « NOS QUARTIERS D'ETE 2026 »
- 17- Adhésion à l'AAE62 - année 2026
- 18- Signature d'une convention dans le cadre du festival « les enchanteurs » 2026
- 19- Signature d'une convention avec l'association « YASSA & CIE » 2026
- 20- Attribution d'une subvention à l'association «Brothers Trail » dans le cadre de l'organisation de la Pink Trail 2026
- 21- Signature de la convention de partenariat avec l'UFOLEP 2026

La délibération adoptée à 26 voix pour et 2 abstentions est la suivante :

- Pour le groupe « Changeons Divion » (Monsieur Benoît PENET)
Monsieur Olivier MANNESSIER siégeant en son nom
- 4- DETR 2026 – Travaux de réfection des façades et pignons de l'école Pierre et Marie Curie

La délibération adoptée à 27 voix pour :

Monsieur Didier Dubois du groupe « Divion ensemble plus loin » n'a pas pris part au vote en raison de sa qualité de membre du bureau de cette association

- 16- Subvention « NOS QUARTIERS D'ETE 2026 »

Divers

Compte-rendu des décisions prises dans le cadre de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Monsieur le Maire rappelle que, conformément à l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, il doit rendre compte, à chacune des réunions obligatoires du Conseil Municipal, des décisions prises en vertu de l'article L2122-21 du même Code, relatif aux délégations de pouvoir du Maire, précédemment votées.

Les décisions du Maire n° 2025-73 à 2025-82 et de 2026-001 à 2026-006 sont jointes en annexe.

La date du prochain Conseil Municipal sera communiquée ultérieurement